

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**ARRETE PERMAMENT PORTANT REVISION
DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le Maire de Décines-Charpieu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-2 et L 2212-4,

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son chapitre II – article 13 ;

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n°2004-811

Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2006 relatif au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Considérant que les habitants de la commune de Décines peuvent être victimes d'accidents ou de dommages, qu'ils soient d'origine naturelle ou technologique et qu'il convient, en vertu des devoirs de protection de la population, de pouvoir y faire face ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise.

ARRETE

ARTICLE 1 - L'arrêté du 08-933 du 23 décembre 2008 est abrogé.

ARTICLE 2 - Le PCS est mis à jour en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques, ainsi que des modifications apportées aux éléments du dispositif opérationnel et a plus tard tous les 5 ans.

A l'issue de chaque révision, le PCS est l'objet d'un arrêté pris par le Maire et sera transmis notamment par le Maire à la préfecture du département

ARTICLE 3 - Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Décines comporte :

- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- Le recensement des risques sur la commune ;
- La description de l'organisation communale face à un événement de sécurité civile incluant des fiches organisations par cellule de crise, des fiches actions et des fiches support dont les annuaires opérationnels.
- Des fiches utiles : tableau, cartographie, mode d'emploi, modèle d'arrêté...

ARTICLE 3 - Tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Décines-Charpieu, le 14 septembre 2015

Madame le Maire,
L. FAUTRA



Hôtel de Ville - Place Roger Salengro - Tél. 04 72 93 30 30 - Télécopie 04 72 93 30 31

Services Techniques - Tél. 04 72 93 30 40 - Télécopie 04 72 93 30 41

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire - B.P. 175 - 69151 Décines-Charpieu Cedex